

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, j'en propose la troisième lecture maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois puis adopté.)

LOI AYANT POUR OBJET DE STIMULER LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill C-129 ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans les régions désignées du Canada et d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour la deuxième fois?

L'honorable John J. Connolly, de l'assentiment du Sénat, propose la 2^e lecture du bill.

—Honorables sénateurs, recevoir une mesure législative tard dans la session, ou à la veille d'un long ajournement, comporte de graves ennuis, dont pour le Sénat d'avoir à subir les nombreux discours du leader du gouvernement. Je commenterai cette importante mesure aussi brièvement que possible, mais j'espère tout de même vous fournir une explication complète et satisfaisante.

La mesure porte le nom de *Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi dans les régions désignées*. Les honorables sénateurs se souviendront que depuis des années on s'inquiète au Canada du problème chronique du chômage, surtout du chômage saisonnier et régional. Tous les gouvernements—le gouvernement précédent, l'actuel et les autres qui les ont précédés—ont essayé de s'attaquer à ce problème qui se pose dans la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. On dit qu'il y a un excédent de main-d'œuvre dans certaines régions (façon polie de dire qu'il y a du chômage) et qu'il y a trop de chômeurs dans d'autres. On dit que la croissance économique est lente à certains endroits ou qu'il y a une crise entraînant le chômage, les privations et la misère. On peut dire, me semble-t-il, que l'opinion publique a favorisé tout programme destiné à stimuler les occasions d'emploi et partant, à hausser les niveaux de revenu.

L'un de ces programmes qui jouit de la faveur publique a été le programme d'encouragement à l'expansion régionale, décrété par

le Parlement il y a un peu moins de deux ans. Cette loi prévoyait comme moyen d'encouragement, les stimulants fiscaux. Les entreprises, compagnies ou particuliers qui allaient s'installer dans des régions désignées comme souffrant de marasme économique relatif, dans l'espoir de créer de nouveaux emplois et de hausser le niveau d'expansion économique dans la région, pourraient tirer profit de ces stimulants fiscaux, comme l'allocation des frais de premier établissement et, dans certains cas, la remise de l'impôt sur le revenu.

On a constaté que, de façon générale, ce programme avait donné de bons résultats. Le congé fiscal, qui est ordinairement un congé de trois ans libre de tout impôt sur le revenu, a aidé les grandes sociétés et dans certains cas, de très grosses entreprises se sont fondées. Il a aidé les grandes compagnies surtout en leur permettant de financer le lancement de nouvelles industries sur les ressources déjà disponibles. Il n'a pas aidé le petit industriel qui manquait ordinairement de capitaux de roulement. C'est une des raisons qui nous portent à croire qu'il faudrait modifier un peu l'élaboration de cette sorte de programme.

Je dois signaler que l'on comptait 45 régions désignées comme étant inférieures à la normale dont je parle. Il y en avait une à Terre-Neuve, une en Alberta, sept en Nouvelle-Écosse, cinq au Nouveau-Brunswick, treize au Québec et dix-huit en Ontario. Toutes ces régions étaient desservies par un bureau du Service national de placement et les régions des fonctionnaires de ce Service ont servi d'unités de base à ce programme de stimulation du développement régional. Les compagnies qui fondaient de nouvelles industries dans un district du B.N.P. choisi comme région désignée ou relativement moins prospère avaient droit au stimulant.

Puis-je citer certains chiffres pour illustrer les résultats de ce programme depuis 1963 jusqu'à présent? Cent cinquante entreprises ont fait connaître leur désir de participer au programme et d'établir de nouvelles usines dans l'une de ces régions désignées. Le ministère estime que de 15,000 à 17,000 emplois ont été créés dans les nouvelles usines projetées, et qu'un nombre indéfini d'emplois seraient également fournis dans la région du fait de la construction et de l'approvisionnement des nouvelles industries qui s'établissaient. On me dit que l'investissement total des nouvelles entreprises de ces régions au cours des deux dernières années est de 500 millions environ et qu'une bonne quantité de capital nouveau ou de richesses nouvelles s'y est établie. Vingt-cinq p. 100 de ce placement a été fourni par les fabricants de papier, 14 p. 100 par les fabricants d'équipement de